

PROCES VERBAL
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 JUILLET 2024

PRÉSENTS : MM LAMARQUE, DUBOS, FUMEY, BLANCHARD, LABADIE, PRAT, MUSSOTTE et MME NION

ABSENT : Mmes CLAVERIE

Secrétaire de séance : M. FUMEY

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2024

Aucune remarque n’ayant été formulée par le Conseil syndical, le procès-verbal est adopté à l’unanimité de ses membres.

II – RÉALISATION D’UN EMPRUNT DE 350 000, 00 € : CHOIX DE L’ORGANISME PRETEUR

Considérant la nécessité de disposer de financement à long terme pour réaliser les dépenses de renouvellement des réseaux d’eau potable sur le territoire du SIAEP BPT, le Comité syndical, à l’unanimité des membres présents, décide de contracter auprès du **Crédit Mutuel du Sud-Ouest** un emprunt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 350 000,00 € €

Durée du contrat de prêt : 240 mois

Versement des fonds possible en plusieurs fois dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin de validité de l’offre

Taux d’intérêt effectif global : 3.7871 %

Echéances d’amortissement et d’intérêts : Trimestrielle

Mode d’amortissement : Progressif

Frais de dossier : 350,00 €

III – ASSURANCE PRESTATIONS STATUTAIRES : CHOIX DE L’ATTRIBUTAIRE

Monsieur le Président rappelle que par la délibération n°0074-2024 en date du 15 mars 2024, le Comité syndical a décidé de retenir la Société ARIMA CONSULTANTS ASSOCIÉS pour l’assistance à la mise en concurrence des contrats d’assurances du syndicat.

Deux entreprises ont remis un dossier d’offre dans les délais. Dans le cadre de sa mission de maîtrise d’œuvre, la Société ARIMA CONSULTANTS ASSOCIÉS a réalisé un rapport d’analyse des offres. Celle-ci propose de retenir la candidature de l’assureur CNP ASSUARNCES / SOFAXIS, qui au regard du règlement de la consultation, se classe comme l’offre économiquement la plus avantageuse.

		CNP	AXA
MCQ-ZIOM-RCMFA	Sous Critère 1 : Structure du contrat	5	5
	Sous critère 2 : Indemnisation	4	4
	Sous critère 3 : Etendue des garanties	8	8
	Sous critère 4 : Franchise	5	5
	Total de points / Note sur 30	22 / 26,40	22 / 26,40
MCQ-ZIOM-MSA	Sous Critère 1 : Gestion du dossier	9	8
	Sous critère 2 : Gestion des sinistres	8	8
	Sous critère 3 : Statistiques	5	5
	Total de points / Note sur 30	22 / 26,40	21 / 25,20

Prix des prestations sur 50 / Note sur 40	25 / 40,00	19,26/ 30,82
TOTAL DE POINTS / NOTE SUR 100	69 / 92.80	62.26 / 82,42
CLASSEMENT	1	2

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical, décide d'attribuer le marché d'assurance prestations statutaires à la société RELYENS / CNP

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Président informe l'assemblée que concernant le projet de forages sur la commune de Toulonne, la SNCF a transmis ses prescriptions au bureau d'étude et exige que le SIAEP prenne ses dispositions pour éviter, durant toute la durée des travaux, des vibrations pouvant déstabiliser le talus qui jouxte la voie ferrée. Une réunion s'est tenue en visio conférence entre le SMEGREG, ANTEA, ADVICE INGENIERIE et le SIAEP ; deux propositions ont été évoquées :

- Abandonner le forage dans la nappe de l'oligocène et limiter ainsi les vibrations

- Mettre un capteur pendant la durée des travaux afin d'effectuer des relevés vibratoires en définissant une valeur alerte/seuil maximale

Monsieur Le Président précise aux membres présents que pour répondre à l'inquiétude des habitants du territoire, il convient de leur expliquer que le château d'eau de Barsac est vieillissant et qu'il faut au SIAEP anticiper tout dysfonctionnement éventuel, l'interconnexion avec Langon devenant de plus en plus compliquée au regard de l'augmentation de la population. Un forage à Toulonne est la solution pour assurer la distribution de l'eau potable sur l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Président ajoute qu'en parallèle, le diagnostic du forage de Barsac est en cours de réalisation.

Sur la commune de Preignac, les travaux dans la rue de Lur Saluces sont terminés et les sociétés EIFFAGE et SOC débiteront ceux prévus sur la RD 1113 dès le mois de Septembre. Montant estimé : 280 000 € HT

Fin de la séance 18h45

